



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2660
12 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT SOIXANTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 12 février 1986, à 10 h 30

Président : M. ADOUKI

(Congo)

Membres : Australie

Bulgarie

Chine

Danemark

Emirats arabes unis

Etats-Unis d'Amérique

France

Ghana

Madagascar

Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

Thaïlande

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

socialistes soviétiques

Venezuela

M. HOGUE

M. TSVETKOV

M. FAN Guoxiang

M. BIERRING

M. AL-SHAALI

M. OKUN

M. BROCHAND

M. GBEHO

M. RABETAFIKA

Sir John THOMSON

M. KASEMSRI

M. MOHAMMED

M. SAFRONCHUK

M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/L7770)

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le représentant du Togo à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kouassi (Togo) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation du Conseil à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Sur l'invitation du Président, M. Lusaka (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation du Conseil prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Guyana, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Panama, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République islamique d'Iran, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Soudan, de la Yougoslavie, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Legwaila (Botswana), M. Velazco San José (Cuba), M. Badawi (Egypte), M. Dinka (Ethiopie), M. Karran (Guyana), M. Verma (Inde), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Dos Santos (Mozambique), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Garba (Nigéria), M. Samudio (Panama), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Hucke (République démocratique allemande), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran),

M. Foum (République-Unie de Tanzanie), M. Sarré (Sénégal), M. Birido (Soudan), M. Golob (Yougoslavie), M. Ngo (Zambie), et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de la Hongrie, du Lesotho, du Pakistan et de la République socialiste soviétique d'Ukraine dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisque je n'entends pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Endreffy (Hongrie), M. Van Tonder (Lesotho), M. Shah Nawaz (Pakistan) et M. Skofenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu des représentants du Congo, du Ghana et de Madagascar une lettre datée du 11 février 1986, qui se lit comme suit :

"Les membres soussignés du Conseil de sécurité ont l'honneur de demander que le Conseil, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse à M. Theo-Ben Gurirab, Observateur permanent de la South West Africa People's Organization (SWAPO) auprès de l'Organisation des Nations Unies une invitation à participer aux séances consacrées à l'examen de la question intitulée "La situation en Afrique australe".

Le Président

Cette lettre a été publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/17815.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à M. Theo-Ben Gurirab en vertu de l'article 39.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'inviterai en temps voulu M. Theo-Ben Gurirab à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du document publié sous la cote S/17817, qui contient un projet de résolution présenté par le Congo, les Emirats arabes unis, le Ghana, Madagascar et la Trinité-et-Tobago.

Le premier orateur est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation égyptienne et en mon nom personnel, vous présenter mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Je suis particulièrement heureux que le Conseil de sécurité examine la question inscrite à son ordre du jour, qui intéresse, au premier chef, le continent africain au moment où le fauteuil présidentiel est occupé par un digne fils de l'Afrique, dont nous connaissons tous les qualités diplomatiques certaines.

Je tiens également à présenter mes félicitations à votre prédécesseur, l'ambassadeur Li Luye, Représentant permanent de la Chine populaire, pour la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de janvier écoulé.

Au cours des dernières années, le Conseil de sécurité a consacré une part importante de ses efforts à l'examen de nombreux problèmes auxquels le continent africain est en butte et qui résultent des pratiques agressives et racistes de Pretoria. Par exemple, l'année passée, le Conseil a examiné l'agression de l'Afrique du Sud contre ses voisins - le Botswana et le Lesotho - ainsi que l'invasion armée de l'Angola et la poursuite de l'occupation illégale du territoire de la Namibie, sans parler des problèmes résultant de l'obstination de Pretoria à

M. Badawi (Egypte)

perpétuer une politique raciste - la politique d'apartheid - à l'intérieur de ses frontières. Cependant, la réunion d'aujourd'hui revêt une importance particulière du fait que le Conseil de sécurité examine la situation de l'Afrique australe dans son ensemble, mettant ainsi les problèmes dont souffre cette région dans leur propre contexte, car tous ces problèmes résultent, en fait, d'une raison centrale, d'une raison unique, qui tient aux pratiques racistes et agressives du régime de Pretoria.

La délégation égyptienne a déjà, à de nombreuses reprises, déclaré au Conseil que l'Egypte estime que la politique oppressive menée par le régime de Pretoria à l'encontre de la majorité des habitants de l'intérieur ainsi que les agressions perpétrées contre les Etats africains voisins et l'obstination de Pretoria à occuper illégalement la Namibie participent en fait de la même réalité : il s'agit de l'obstination de ce régime à appliquer la politique d'apartheid odieuse et ignominieuse récusée par la majorité noire à l'intérieur de l'Afrique du Sud et par la communauté internationale sans exception.

L'obstination de ce régime raciste à poursuivre sa politique d'apartheid explique les mesures de violence et d'oppression qu'il applique à l'encontre des habitants qui récusent cette politique et demandent des droits égalitaires et le droit à la dignité humaine, ainsi que les agressions répétées qu'il perpète à l'encontre des Etats africains voisins. Ce régime tente de cette manière de contraindre les peuples de ces Etats à accepter sa politique ou, tout au moins, à s'en accommoder et à s'abstenir de venir en aide à leurs frères combattants en Afrique du Sud. Voilà pourquoi nous sommes forcés de conclure que le régime de Pretoria craint que l'accession à l'indépendance de la Namibie ne soit contagieuse et n'incite les autres pays africains ou d'autres membres de la communauté internationale à résister à la politique raciste qu'il pratique.

Ce régime s'illusionne s'il croit que la politique de la force et de l'agression qu'il pratique contre ses voisins lui permettra d'assurer la sécurité et la stabilité à l'intérieur de ses frontières. Tel n'est pas le cas, cependant, et voilà pourquoi ce débat au Conseil de sécurité s'est longtemps fait attendre. Ce débat est maintenant bienvenu, car il est temps que la communauté internationale enlève toute illusion à Pretoria et le tienne pour responsable des troubles et de l'instabilité que connaît l'Afrique du Sud.

M. Badawi (Egypte)

J'ai dit qu'il était grand temps que le Conseil se réunisse pour débattre de ce problème. Cependant, le régime de Pretoria, comme à l'accoutumée lorsqu'il ne réussit pas à juguler la résistance dont il fait l'objet, nous a présenté certaines propositions par lesquelles il tente, à nouveau, d'abuser l'opinion publique internationale et faire croire qu'il désire vraiment des réformes. Toutefois, un examen rapide des propositions présentées par le Président de l'Afrique du Sud à l'occasion du discours qu'il a prononcé le 31 janvier dernier au Parlement de son pays où siège une majorité blanche montre que les allégations du régime de Pretoria sont mensongères. Ces prétendues réformes consisteraient à mettre en place un conseil consultatif composé des représentants de la majorité noire afin d'envisager l'avenir constitutionnel de l'Afrique du Sud. Ici, on insiste sur le terme "consultatif", ce qui veut dire, en fait, qu'une fois formé, ce conseil n'aurait aucun pouvoir effectif. De la même façon, le Président du régime de Pretoria a rejeté la mise en application du principe du suffrage universel à l'intérieur d'un pays unifié. Tout cela montre que le régime de Pretoria n'est nullement disposé à adopter les mesures qui pourraient conduire à l'élimination du régime d'apartheid.

Le Président du régime de Pretoria a déclaré dans son discours :

(L'orateur cite en anglais)

"Dans un monde où la liberté est une notion de plus en plus rare, notre pays se prononce aujourd'hui pour l'expansion de la liberté et la défense de la liberté, de la religion et de la libre entreprise, soutenue par l'égalité des droits."

(L'orateur poursuit en arabe)

Existe-t-il une preuve d'hypocrisie plus patente que ces propos? Le Président de ce régime qui se vante de chérir la liberté et l'égalité est, en fait, le Président d'un régime qui a adopté une législation qui prive 24 millions de personnes de leurs libertés fondamentales - sociales, politiques ou économiques. Ces citoyens n'ont commis d'autre crime que celui d'avoir la peau noire. En fait, la liberté et les droits seraient l'apanage des seuls Blancs.

M. Badawi (Egypte)

De la même façon, le Président du régime de Pretoria a fait mention de ce qu'il a appelé le concept démodé de l'apartheid. Il a déclaré qu'il accepterait un Etat qui se composerait de régions et de communautés différentes ou alors un "Etat composé de minorités", pour reprendre ses propres termes. Faut-il comprendre par là qu'il existerait une conception originale et une application novatrice de l'apartheid, qui seraient plus acceptables par la communauté internationale?

Qu'il me soit permis de citer à nouveau un passage du discours du Président de Pretoria :

(L'orateur cite en anglais)

"Nous reconnaissons sans équivoque que la République de l'Afrique du Sud fait partie de la communauté internationale. Nous ne voulons pas nous isoler du reste du monde et notamment pas du reste de l'Afrique, dont nous faisons partie intégrante."

(L'orateur poursuit en arabe)

Nous leur répondrons que, si c'est vraiment ce qu'ils désirent, et bien, la seule méthode à suivre se résume très clairement dans les points suivants : élimination du régime de l'apartheid dans son ensemble et possibilité, pour tous les citoyens de l'Afrique du Sud de participer, sur un pied d'égalité, à la vie politique, sociale et économique du pays; libération des dirigeants noirs qui ont été arrêtés et, en premier lieu du combattant Nelson Mandela; amorce d'un dialogue avec ces derniers ainsi qu'avec tous les autres dirigeants, représentants authentiques du peuple de l'Afrique du Sud, en vue de mettre fin aux problèmes de ce pays; retrait immédiat de la Namibie, afin de mettre en œuvre la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, sans subordonner l'application de cette résolution à d'autres facteurs qui n'entrent nullement dans le cadre de cette résolution; arrêt des actes d'agression et des opérations militaires dirigés contre les Etats africains voisins.

Les déclarations des dirigeants de Pretoria et des représentants de ce régime à l'étranger parlent abondamment de la nécessité d'entamer des réformes en Afrique du Sud par la voie du dialogue et non de la violence. Et le Représentant permanent de l'Afrique du Sud a demandé au Conseil de sécurité, dans une intervention prononcée au début du débat consacré à cette question, d'encourager le peuple sud-africain à entamer un tel dialogue.

M. Badawi (Egypte)

On ne cesse de faire état de la nécessité d'entamer un tel dialogue dont on réclame la tenue en permanence. Cependant, la condition préalable à un dialogue de ce genre est la reconnaissance, par Pretoria, de certains principes essentiels. En d'autres termes, Pretoria doit abandonner la politique de l'apartheid; il doit accorder des droits égaux à tous les citoyens de l'Afrique du Sud, à l'intérieur d'une patrie unifiée et non divisée en mini-Etats selon les clivages créés par Pretoria. Ce n'est qu'alors et alors seulement que le Gouvernement de l'Afrique du Sud peut espérer recevoir l'approbation des dirigeants du peuple sud-africain en ce qui concerne ce dialogue, non en vue de l'élaboration de ces principes mais en vue de leur application en bonne et due forme. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'Afrique du Sud peut s'attendre à recevoir l'aide du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour permettre à ce dialogue d'aboutir.

Les dirigeants de Pretoria et leurs représentants à l'étranger évoquent souvent leur crainte de voir la communauté internationale intervenir dans leurs affaires internes et vont jusqu'à prétendre que leurs agressions contre les Etats africains voisins et l'occupation persistante de la Namibie visent en fait à prévenir ou à limiter cette intervention étrangère. Nous répondrons à ce régime que ses agissements irresponsables, ses agressions répétées et son refus de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies relatives à l'indépendance de la Namibie sont autant de facteurs qui ouvrent en fait la voie à une intervention étrangère dans les affaires intérieures du continent africain et de l'Afrique australe en particulier. Ce sont ces agissements qui, en fait, exposent notre continent aux dangers de conflit entre grandes puissances et aux effets de la guerre froide. Le continent africain a pu, jusqu'à présent, les éviter. Le Conseil de sécurité a toujours une responsabilité à assumer vis-à-vis l'Afrique du Sud. Il s'agit, à notre sens, d'une responsabilité claire et bien définie, qui impose au Conseil de mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud, de lever l'injustice qui pèse sur son peuple, de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie et d'aider les Etats de première ligne africains à repousser l'agression du régime de Pretoria.

A notre avis, cette responsabilité procède de deux facteurs. Le premier de ces facteurs est le rôle du Conseil de sécurité dans l'organisation des relations internationales contemporaines, étant donné que le Conseil est l'instance chargée

M. Badawi (Egypte)

du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que la situation qui prévaut actuellement en Afrique australe est extrêmement incertaine et explosive et qu'elle recèle de nombreux dangers, non seulement pour la région de l'Afrique australe et le continent africain, mais également pour la paix et la sécurité internationales. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité sera appelé à intervenir, conformément à la Charte des Nations Unies, en vue de mettre fin aux agissements de l'Afrique du Sud, agissements complètement irresponsables.

Le second facteur est que le Conseil de sécurité, en vertu de la Charte des Nations Unies, a été investi d'une responsabilité, qui lui impose de veiller à ce que les Etats appliquent ses résolutions. Au cours de ces dernières années, le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions enjoignant l'Afrique du Sud d'en finir avec sa politique d'apartheid de mettre fin à l'occupation de la Namibie, et de s'abstenir de lancer des agressions contre ses voisins. En dépit de toutes ces résolutions, le régime d'apartheid est toujours en vigueur et l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie et d'attaquer ses voisins. Il est grand temps que le Conseil de sécurité fasse usage des prérogatives qui sont les siennes en vertu de la Charte, afin de contraindre l'Afrique du Sud à respecter ses résolutions.

C'est pleins d'espoir que tous les peuples africains se tournent vers le Conseil, attendant de voir ce que sera le verdict de ce dernier en ce qui concerne les agissements de Pretoria en Afrique australe. Nous avons bon espoir que la décision du Conseil sera, cette fois, équilibrée et en rapport avec la gravité des crimes commis par Pretoria contre les peuples d'Afrique australe. Nous espérons que le Conseil adoptera un message clair et qu'il cessera de tolérer le refus, par Pretoria, de se conformer à ses résolutions ainsi que les manoeuvres dilatoires auxquelles Pretoria recourt pour ne pas mettre en oeuvre ces résolutions.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Egypte des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GOLOB (interprétation de l'anglais) : On a constaté dernièrement un certain relâchement des tensions dans certaines zones des relations internationales. Cependant, les tendances qui sont cause de sérieuse

M. Golob (Yougoslavie)

préoccupation demeurent. La situation est grave, vu que les crises existantes ne sont toujours pas réglées et que l'on voit en surgir de nouvelles.

Il est clair que deux choix s'offrent à nous. Ou bien la confiance mutuelle sera renforcée par des mesures positives en vue de parvenir à la solution pacifique des crises, ou bien la situation internationale continuera d'évoluer vers un affrontement direct.

Il va sans dire que les pays non alignés et la majorité écrasante des pays Membres des Nations Unies optent catégoriquement pour le premier de ces choix. On ne peut guère cependant espérer un relâchement des tensions internationales tant que des progrès n'auront pas été réalisés en vue de régler les crises existantes et que l'on ne parviendra pas à empêcher l'apparition de nouvelles crises.

M. Golob (Yougoslavie)

Un certain nombre de pays non alignés - et pas seulement en Afrique australe - sont exposés à toutes sortes de pressions. On recourt, nous le savons tous, de plus en plus souvent à la violence ou à l'emploi de la force. Le concept de l'intervention acquiert des dimensions de plus en plus dangereuses. Certains manifestent clairement une tendance à s'arroger le droit d'infliger des châtements, rendant ainsi d'actualité la question du terrorisme d'Etat. L'indépendance et la souveraineté sont sans cesse mises en cause.

Cette session du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique australe est opportune et nécessaire en raison de la situation qui règne dans la sous-région et de ses conséquences sur la situation internationale en général. L'Afrique australe est l'une des zones de crise où certains maux du XXe siècle se manifestent depuis le plus longtemps, maux incarnés avec tant de clarté et de constance dans la politique du régime de Pretoria. Ce régime repose sur le colonialisme, le racisme, l'occupation illégale, l'exploitation, l'emploi de la force, l'agression, la violence policière, le mépris des droits de l'homme et sur l'apartheid, lequel comporte tous ces maux à la fois.

Le régime d'apartheid en Afrique du Sud se présente sous deux aspects tout aussi laids et odieux : celui de l'oppression interne et de la terreur et celui de l'agression et de l'intimidation à l'extérieur. L'Afrique du Sud cherche à déstabiliser les gouvernements des pays non alignés voisins par l'agression, le sabotage ainsi que par la formation, le financement et l'infiltration de mercenaires et de bandits dans les territoires de ces pays souverains.

L'Afrique du Sud continue d'occuper une partie du territoire de la République populaire d'Angola et lance des incursions armées dans d'autres régions de ce territoire. Elle utilise ses mercenaires pour étayer son agression contre l'Angola. Elle perpètre des actes de déstabilisation politique, économique et militaire contre le Mozambique, le Lesotho et le Botswana. Elle a recours au blocus économique et au chantage pour contraindre ces pays à renoncer à leur droit d'accorder asile aux victimes de l'apartheid. Elle essaie de transformer l'Afrique australe en une région d'affrontement des blocs et développe un énorme potentiel militaire, y compris une technique nucléaire à des fins militaires.

La liste est longue. La vie de la population est bouleversée; des pays sont dévastés et les événements se répètent douloureusement. Depuis des jours, des

M. Golob (Yougoslavie)

semaines, des mois, des années, nous voyons Pretoria recourir à l'agression et à la force brutale pour dominer et s'imposer.

Néanmoins de telles politiques ne peuvent avoir raison de la soif de liberté de la majorité de la population de l'Afrique du Sud ni de la volonté de poursuivre l'indépendance et l'autodétermination pour la Namibie. La souveraineté des Etats indépendants de première ligne, Membres des Nations Unies, ne peut-être entravée par la force et ne le sera pas. Leurs peuples le savent; ils ont encore à l'esprit une autre époque, l'époque du colonialisme.

L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil pour la Namibie, le Comité spécial contre l'apartheid, l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés et d'autres organismes ont à maintes reprises examiné ces questions, condamné Pretoria et demandé l'application des résolutions des Nations Unies et celle du plan des Nations Unies pour la Namibie.

Cela contribue à renforcer la volonté du peuple de lutter, mais ne s'est pas avéré suffisant pour influencer Pretoria de façon déterminante. Mais c'est la volonté du peuple de lutter pour ses droits qui, en réalité, compte au premier chef, et c'est là l'essentiel. Cette volonté se manifeste de façon spectaculaire et requiert un appui international croissant. Cet appui est étendu et prend de plus en plus d'ampleur. Ce ne sont pas seulement les gouvernements mais aussi les peuples qui demandent qu'il soit mis fin à l'injustice et à l'agression commises par Pretoria.

L'appui international est étendu et croît en intensité. Et cet appui devient de plus en plus évident, lorsque le Conseil de sécurité se réunit à propos de l'Afrique australe ou de violations spécifiques commises par Pretoria. Lorsque les membres du Conseil de sécurité examinent ces questions, ils ne doivent pas perdre de vue les décisions prises au cours des années ni l'évolution de l'appui international accordé aux populations de l'Afrique du Sud et de l'Afrique australe.

La situation exige non pas une vague tentative nouvelle mais un effort résolu pour assurer le respect des résolutions des Nations Unies, l'exécution du plan des Nations Unies pour la Namibie, l'appui des droits des peuples et de la souveraineté des Etats de première ligne non alignés, tous légitimement constitués, et des mouvements de libération nationale légitimes tels que la South West Africa's People Organization (SWAPO), l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et le Pan Africanist Congress d'Azanie (PAC).

M. Golob (Yougoslavie)

Les objectifs de la majorité de la population de l'Afrique du Sud, de l'ANC, du PAC et de la SWAPO et ceux des gouvernements des Etats de première ligne sont conformes aux buts, programmes et plans qui ont été adoptés, proclamés et poursuivis dans les résolutions des Nations Unies, notamment celles du Conseil de sécurité. Ces mouvements ont été reconnus dans le cadre des Nations Unies et ont ainsi l'occasion de se faire entendre et d'être écoutés. Ils bénéficient de l'appui d'autres Etats africains et de pays non alignés ainsi que d'un appui international qui émane d'un certain nombre de pays.

On a tenté, mais en vain, d'imposer des "couplages" et des solutions internes et de recourir à d'autres stratagèmes. Ces manoeuvres n'ont fait que provoquer de nouvelles souffrances et destructions et n'ont pas apporté de solution. On ne peut trouver la solution que dans la satisfaction des aspirations légitimes des peuples.

Nous estimons que ce sont là des faits importants qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'analyse de la situation.

Dans ce contexte, on s'attend que la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, lancent une action concertée pour éliminer le pouvoir de l'apartheid et de l'agression une fois pour toutes. Agir différemment reviendrait à fermer les yeux sur l'évolution dangereuse et dramatique de la situation dans la région, ce qui pourrait aboutir à un affrontement plus étendu.

Lorsque nous demandons un effort plus soutenu, nous n'avons d'autre choix que de demander à nouveau que le Plan des Nations Unies pour la Namibie soit appliqué; que des sanctions globales contraignantes soient prises contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies; qu'un appui et une assistance sans réserve soit apportés aux Etats de première ligne et au Lesotho; qu'un appel soit lancé aux Etats Membres pour qu'ils s'abstiennent de tous contacts avec l'Afrique du Sud, et qu'un appui plus important soit accordé aux mouvements qui incarnent pleinement et totalement la volonté des peuples qu'ils représentent et qu'ils dirigent, tels que la SWAPO, l'ANC, le PAC et d'autres forces du changement à l'intérieur de l'Afrique du Sud.

Nous devrions apporter notre appui au Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour qu'il puisse poursuivre son rôle important dans la solution des problèmes de la région, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie.

M. Golob (Yougoslavie)

Les pays souverains et non alignés de l'Afrique australe ont besoin de la paix pour rechercher la solution des problèmes de leur développement économique et social. La République socialiste fédérative de Yougoslavie continuera d'apporter un plein appui politique et matériel à la lutte des pays et des peuples et de leur mouvements de libération pour l'indépendance, l'autodétermination et la liberté. Cela a toujours constitué l'un des principes et des buts les plus importants de notre politique étrangère pour lequel nous continuerons d'oeuvrer, conformément aux nobles traditions et principes de nos peuples.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Panama. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SAMUDIO (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Avant de commencer notre première intervention en cette auguste instance, permettez-moi, monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Que le destin ait choisi un fils éminent de l'Afrique pour diriger ce débat sur la situation en Afrique australe est un hommage manifeste adressé à un grand Africain qui saura avec talent, habileté et fermeté conduire nos délibérations vers des résultats positifs.

Nous ne pouvons manquer non plus de mentionner les talents évidents de dirigeant dont a fait preuve l'ambassadeur M. Li Luye, Représentant permanent de la République populaire de Chine, qui, avec expérience et sagesse, a présidé les débats du Conseil au mois de janvier.

Les éminents représentants qui m'ont précédé ici ont rendu compte avec force détails des problèmes qui affligent l'Afrique australe et de leurs causes; ils ont parlé de la persistance et l'impunité des actes de violence, des outrages, des humiliations, de la discrimination, des emprisonnements, des tortures, des pertes humaines que subit ce peuple du fait de la terrible politique d'apartheid, imposée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud aux habitants de ce pays, aux peuples sous domination et aux Etats voisins. Notre pays qui, pour avoir subi le joug colonial - sous un autre nom mais avec les mêmes manifestations - a connu ces souffrances, ne peut manquer de faire savoir qu'il rejette totalement la politique raciste de l'apartheid, et qu'il s'identifie avec les peuples de l'Afrique qui luttent pour leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur reconnaissance en tant que nation comme les autres, libres de forger leur propre destin, sans intervention ni

M. Samudio (Panama)

ingérence d'aucune puissance étrangère, mais en fonction uniquement de la décision et de la volonté de leur peuple souverain.

Les luttes des peuples pour obtenir leur liberté sont les mêmes, qu'elles se situent en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. C'est pourquoi nous faisons aujourd'hui entendre notre voix pour appuyer l'Afrique du Sud qui souffre de la barbarie qu'est l'apartheid, pour appuyer le peuple assujéti de Namibie qui se voit refuser l'indépendance et la possibilité de créer son propre Etat libre et souverain, débarrassé de la tutelle colonialiste, et pour défendre les Etats de première ligne victimes de la politique d'agression et de déstabilisation menée par le régime raciste de Pretoria.

Le Panama, qui participe au processus de Contadora, est décidé à réaliser une paix durable dans la région de l'Amérique centrale et il connaît bien les sacrifices et le coût élevé qu'il faut payer en termes d'humiliations, de vexations, voire en vies humaines, avant de parvenir au triomphe définitif et d'apporter au peuple la liberté tant attendue.

Mais comment se peut-il que 25 ans après l'adoption de la résolution 1514 (XV) qui consacre la Déclaration sur la décolonisation et de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui demande l'indépendance de la Namibie, le peuple namibien subisse encore la domination illégale de l'Afrique du Sud, en violation flagrante de dizaines de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité qui condamnent l'Afrique du Sud et lui demandent de tenir des élections préalables à l'indépendance totale de la Namibie?

Comment se peut-il qu'un pays, Membre fondateur des Nations Unies et signataire de sa Charte, refuse d'honorer les obligations que lui ont conférées l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et que ce soient ses politiques d'agression internes, contre son propre peuple, et extérieures, contre les Etats voisins, qui perpétuent cette situation en Afrique australe, laquelle, si elle n'est pas réglée sans délai et avec la volonté politique qui s'impose, pourrait s'aggraver et conduire à une recrudescence des hostilités entre les pays et à un nombre encore plus élevé de pertes humaines du fait de l'intensification de la répression politique?

Comment se peut-il qu'en 1985 seulement, sur les 21 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, 10 portent sur l'Afrique du Sud et la politique raciste de

M. Samudio (Panama)

de la tenue d'élections permettant de choisir une nouvelle chambre qui serait composée des représentants de toutes les races et de tous les secteurs marginaux du pays, puis d'élaborer une nouvelle constitution qui éliminerait définitivement l'odieux régime d'apartheid de la face de la planète.

A quels changements ou à quelles réformes se réfère-t-on lorsqu'il est question de la nécessité de négocier un système démocratique de gouvernement tenant compte sans réserve des aspirations politiques légitimes de toutes les communautés sud-africaines, alors qu'on ne permet pas aux dirigeants politiques légitimes noirs de participer au processus de prise de décisions ni de s'asseoir avec les représentants de la minorité blanche pour négocier les bases d'un gouvernement d'intégration nationale, et que sont créés des conseils n'ayant aucune autorité dans le dessein de gagner du temps et de tromper l'opinion mondiale.

La fin est proche, car chaque jour des pas toujours plus grand nous rapprochent de la fin du régime de l'apartheid. Des sanctions économiques frappent le régime là où il est le plus vulnérable. Nous avons noté que des représentants du secteur privé sud-africain se sont réunis dans des Etats de première ligne pour discuter de leur avenir dans l'Afrique du Sud de demain

Nous sommes encouragés par des réunions, comme celle qui vient de se tenir à Lusaka, en Zambie, entre les ministres des affaires étrangères des Etats de première ligne et les Etats membres de la Communauté européenne, et nous saluons la réunion des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Luanda, en Angola, le 3 septembre dernier, réunions au cours desquelles les participants ont condamné la politique immorale de l'apartheid, exigé le retrait des troupes sud-africaines de l'Angola, l'indépendance de la Namibie, la cessation de la politique de déstabilisation menée dans les pays de première ligne et lancé un appel pour que soit entamé un dialogue sur l'avenir du pays.

Le Conseil de sécurité se doit maintenant de prendre une décision et de faire des déclarations de bonnes intentions une résolution pouvant être adoptée à l'unanimité et dans laquelle il exigera l'arrêt de la violence et des pertes humaines et favorisera l'ouverture de négociations de transition, ce qui ne sera possible que grâce à une décision politique ferme, définitive et conjointe de la part des gouvernements qui composent le Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Panama des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. RABETAFIKA (Madagascar) : Monsieur le Président, je voudrais me prévaloir des excellentes relations entre nos deux peuples, nos deux pays et nos deux gouvernements pour vous dire en toute simplicité et fraternité combien la délégation malgache est comblée de vous voir présider le Conseil en ce mois de février. Vous nous avez déjà donné des preuves de votre sens de l'organisation et de la responsabilité, heureusement allié à une expérience diplomatique d'une qualité sûre. Nous sommes ainsi certains que, sous votre impulsion, le Conseil poursuivra avec succès l'examen des questions qui lui sont soumises. A votre prédécesseur, S. Exc. M. Li Luye, Représentant permanent de la République populaire de Chine, nous adressons nos sentiments de sincère gratitude pour la manière remarquable de compétence et de courtoisie dont il a dirigé nos travaux le mois dernier.

Le débat touche à sa fin, un débat pour la tenue duquel les avis ont été et restent partagés, mais qui aura eu l'avantage de clarifier les positions. Il existe toujours parmi nous une tendance qui voudrait que l'on parle séparément, et à des intervalles pas trop rapprochés, de la Namibie, de l'apartheid et de l'Afrique australe. Depuis 15 ans, ou plus exactement depuis la réunion du Conseil à Addis Abeba, une politique subtile de bascule a eu librement cours.

C'est ainsi que nous nous sommes laissés persuader au fil des années de nous concentrer tantôt sur la Namibie, au détriment de la lutte contre l'apartheid, tantôt sur la situation en Afrique australe, au détriment de la Namibie, et tantôt sur les prétendues réformes préconisées par le régime de Pretoria, au détriment de la mobilisation de l'opinion internationale. Cette démarche est d'autant plus curieuse et singulière qu'elle a la préférence du régime de Pretoria et permet à certains milieux de faire litière de leurs analyses politiques et de leurs habitudes intellectuelles, nourries aux principes de la corrélation des problèmes et de la conditionnalité des solutions.

M. Rabetafika (Madagascar)

Si par mégarde nous oublions ces principes, l'on s'empresse de sourire de notre naïveté et de nos réactions émotionnelles. Et si nous les maintenons, l'on dénonce notre manque de réalisme ou de pragmatisme. En somme, nous sommes condamnés à être les perdants car nous ne voulons pas jouer selon les règles qui ont l'heur de plaire aux racistes de Pretoria. Le drame est que nous nous réclamons de la même Charte et que nous nous rangeons aux mêmes considérations. Mais dès qu'il s'agit, de près ou de loin, de l'Afrique du Sud, les intérêts et les sensibilités s'affrontent dans un combat inégal entre deux termes incommensurables.

L'heure est à l'apaisement. Une ère nouvelle, nous dit-on, s'annonce en Afrique du Sud, et tout le monde de gloser sur les déclarations du chef de l'Etat raciste. Tous les cinq ou six mois, Pretoria nous annoncera donc un acte nouveau et des mises en scène inédites. Les personnages et les antagonistes restent les mêmes; l'intrigue présente peu de variantes; quant au dénouement, on le laisse à notre diligence. Je relèverai simplement deux points.

Le régime de Pretoria aurait déclaré qu'il a dépassé le concept démodé de l'apartheid. Il n'a pas dit qu'il reniait les injustices de celui-ci, ni sa politique déshumanisante de ségrégation. Nous pouvons, nous aussi, user d'un langage codé et ambigu et rétorquer : si l'actuel concept de l'apartheid est démodé, dans ce sens qu'il ne répond plus à ce qu'on attendait de lui face à la révolution africaine, Pretoria ne le remplacera-t-il pas par un concept d'égale valeur fondé sur une perception aberrante des relations humaines? Nous aurons alors un apartheid rénové qui, comble de l'ironie, risque de recevoir l'aval de ceux-là mêmes qui nous disent vouloir le combattre!

Mon deuxième point a trait au partage du pouvoir qui relève de l'imaginaire. A ce que le responsable de l'African National Congress a déjà dit à Lusaka, et qui a été rapporté au Conseil, j'ajouterai ceci : il n'est guère pensable que le partage soit équitable puisque Pretoria ne reconnaît pas le suffrage universel et a déclaré n'avoir aucune intention de souscrire au principe "un homme égale une voix". Le pouvoir ne sera qu'illusoire puisqu'il s'exercera à partir et au sein d'un conseil consultatif et la participation des Africains ne pourra être que suspecte, voire contre nature, car on leur demandera de conforter un régime minoritaire décidé à se perpétuer à leurs dépens.

M. Rabetafika (Madagascar)

Aux Africains donc de cesser toute revendication, toute manifestation, toute lutte de libération, de se soumettre d'avance à l'imposition d'un statut mal défini, de se joindre à l'édification d'une nation dont la pierre angulaire restera l'apartheid, présenté il est vrai, sous une forme plus acceptable à ceux qui en craignent le démantèlement.

Au régime de Pretoria, par contre, les expressions d'encouragement, les témoignages de satisfaction de plusieurs milieux, dont probablement le monde bancaire et financier et ceux qui ont consenti des sanctions sélectives et volontaires comme recours ultimes.

Tel est donc le paradoxe qui nous est présenté, mais nous serions mal avisés au Conseil de laisser croire à Pretoria que nous sommes en mesure de nous y soumettre sans réagir selon notre conscience et notre Charte. Et il faudra bien un jour que nous parlions de l'arrestation de 238 000 Africains en 1984 pour avoir enfreint la loi sur les laissez-passer; du massacre de 1 100 autres en 1985; du bannissement des partis politiques; des déplacements forcés de populations; des détentions arbitraires, autant de violations massives, flagrantes et répétées des droits de l'homme. Nous pourrions à juste titre nous demander de quel poids pèsent les réformes de Pretoria vis-à-vis de ces violations.

Des gages ont été donnés à qui de droit, des mirages servis aux Africains, et le régime raciste pense, dès lors que l'apartheid est ramené au seuil du tolérable, qu'il peut poursuivre son grand dessein idéologique, celui de "libérer du mal" les Etats souverains voisins en leur imposant, par la force s'il le faut, le concept de constellation d'Etats en Afrique australe.

A cet égard, la responsabilité du Conseil est directement engagée. La liste des résolutions dans lesquelles nous avons averti, solennellement ou non, le régime de Pretoria, est déjà trop longue. Pour la seule année 1985, nous avons été obligés de tenir le même langage vélléitaire au moins cinq fois, et nous nous étonnons que les Etats de première ligne s'émeuvent de ce que nous ne donnions pas suite à nos propres résolutions.

Des attaques militaires ont été lancées; des mercenaires utilisés; des territoires occupés; des sanctions, sous forme de blocus, décrétées; des menaces proférées; des opposants ouvertement encouragés à renverser des régimes établis. Tout cela au nom de la sécurité nationale, de la légitime défense et, pour faire bonne mesure, de la lutte contre le terrorisme international. Pratiquement aucun

M. Rabetafika (Madagascar)

pays voisin n'a été épargné. Le terrorisme d'Etat devient la règle et, cependant, le Conseil est désarmé. S'agirait-il toujours de ces fameux incidents mineurs qui ne troubleraient ni la paix ni la sécurité internationales ou régionales?

Il est anormal qu'un Etat puisse détourner les principes vers des objectifs réprouvés par la Charte et recourir impunément à l'agression. L'on nous dit que des actions diplomatiques ont été engagées, que des mesures de rétorsion ont été prises, et qu'il en est résulté la Déclaration du Cap du 31 janvier dernier.

Certes! Mais n'est-il pas vrai que l'offre aux Etats voisins en matière de sécurité collective est doublée d'un ultimatum? Et que penser ensuite d'une organisation qui serait persuadée de renoncer à l'application de ses propres lois parce que d'autres intérêts se chargeraient de prendre des sanctions en ses lieu et place, des sanctions d'ailleurs temporaires et qui seraient levées sans que nous puissions dire à ces mêmes intérêts de considérer le non-respect de la Charte et du droit international par le régime de Pretoria? Il ne sera plus possible de dire où commence le droit international et où s'arrête la défense d'intérêts particuliers.

M. Rabetafika (Madagascar)

Le régime de Pretoria évidemment profite de cette confusion regrettable pour imposer sa volonté aux Etats voisins. Nous, nous nous référons à des principes, mais l'on ne tient pas à ce que nous en tirions les conclusions. Dans le cas d'espèce, l'obstruction vaut complicité, sinon acquiescement à la philosophie de l'apartheid qui veut qu'un Etat appelé à devenir un Etat vassal, n'a droit ni à la souveraineté nationale ni à l'indépendance ni à l'intégrité territoriale.

C'est le sort qui risque d'échoir à la Namibie si nous continuons à laisser à Pretoria le temps et la latitude de perfectionner son système hégémonique en Afrique australe. Déjà les chances pour que la résolution 435 (1978) soit appliquée de bonne foi et dans toutes ses dispositions s'amenuisent. L'Afrique du Sud s'installe confortablement dans le fait accompli. La crédibilité de l'"engagement constructif" est érodée, même dans les milieux qui l'ont préconisée, et les priorités changent imperceptiblement.

A ce propos, le Conseil de sécurité, malgré les sollicitations de toutes sortes, est resté ferme. Seul compte pour nous le plan des Nations Unies pour la Namibie. Les autres considérations, telles que la présence des forces cubaines ou la prétendue réconciliation nationale en Angola, ne relèvent pas de notre compétence. En pratique, cependant, nous sommes obligés de suivre le développement des thèses que l'on a voulu construire autour de ces deux problèmes, et ceci pour empêcher l'émergence d'un double lien cette fois, remettant en cause tout ce qui a été fait pour l'indépendance de la Namibie.

C'est ici que nous ne comprenons plus la démarche de certaines puissances. L'injection de la confrontation Est-Ouest, sous le prétexte de maintien d'une stratégie globale, l'encouragement offert à Pretoria de soutenir ouvertement l'UNITA contre un gouvernement établi et reconnu internationalement, l'audience prêtée à Savimbi et l'intention d'aider secrètement l'UNITA malgré les mises en garde très sérieuses et la condamnation sévère de l'Organisation de l'unité africaine, tout cela est-il de nature à décrier la situation en Afrique australe ?

Nous revenons à la situation intolérable où nous sommes assaillis par une condition après l'autre, ou plutôt par une succession de liens et de parallèles dont la logique interne et externe continue à nous échapper. Mais cette situation nous conforte dans l'idée que la pratique de l'agression en Afrique australe, la répression brutale exercée contre les Africains en Afrique du Sud et le déni

M. Kasemsri (Thaïlande)

Troisièmement, le régime raciste de l'Afrique du Sud continue de se servir du territoire de la Namibie pour lancer des attaques armées contre les pays voisins afin de les dissuader de fournir un appui indéfectible à la lutte que mène le peuple namibien pour exercer son droit à l'autodétermination, qui ne saurait être lié qu'aux préceptes moraux les plus élevés et aux aspirations légitimes de tous les peuples, quels qu'ils soient.

Le recours du régime de Pretoria à de tels actes contre d'autres Etats - invasion directe, incursions de commandos, actes de subversion, appui fourni à l'insurrection armée contre des gouvernements légitimes, pressions et menaces économiques, autres mesures qui participent du terrorisme international, tous actes qui découlent en fait de l'abominable système d'apartheid - a, depuis longtemps, fait de ce régime un exclu de la vie internationale, qui ne mérite d'être appuyé par aucune nation, par aucun gouvernement éclairé.

L'apartheid est ainsi devenu le fléau non seulement des populations de l'Afrique australe et de la Namibie mais également de tous les Etats de première ligne et des autres Etats de la région. Tout pays voisin doit constamment vivre dans la crainte d'attaques et d'actes d'agression s'il ouvre ses portes aux victimes de l'apartheid. Si elles continuent d'être tolérées, de telles mesures illégales ne manqueront pas de saper davantage encore la paix et la sécurité internationales.

Quant au droit de tous les pays d'accorder l'asile aux victimes de l'oppression, il a été réaffirmé, à de nombreuses reprises, par le Conseil de sécurité. En outre, ma délégation rend sincèrement hommage aux Etats voisins qui pratiquent, à cet égard, une politique humanitaire et qui continuent de supporter de plein gré le fardeau considérable que représente l'aide apportée aux réfugiés sud-africains qui fuient le régime d'apartheid.

Enfin, ma délégation souhaite dire une fois encore que la Thaïlande se tient aux côtés du Groupe des Etats d'Afrique eu égard à ces problèmes et s'associe à leurs efforts visant le démantèlement complet du système odieux d'apartheid dans la partie australe de l'Afrique, système qui est la cause fondamentale des problèmes qui enveniment cette région importante du monde. Voilà pourquoi ma délégation appuiera le projet de résolution contenu dans le document S/17817 dont le Conseil est à présent saisi.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Thaïlande des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GARBA (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Nigéria, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Le fait de vous voir à la présidence du Conseil, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous rassure. Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience et à votre compétence diplomatique bien connue, vous remplirez vos fonctions de façon méritoire et avec distinction.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Li Luye, pour la discrétion et la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil pendant le mois de janvier.

Encore que la semaine de deuil fixée par le Gouvernement des Etats-Unis pour déplorer la perte tragique de sept personnes brillantes et de la navette Challenger soit écoulée, je voudrais quand même, au nom de la délégation nigériane, transmettre à la délégation des Etats-Unis, par votre intermédiaire, monsieur le Président, nos condoléances à l'occasion de cette tragédie.

Il est naturel qu'une semaine après le début d'un débat sur une question à l'ordre du jour, en particulier lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que celle dont le Conseil est saisi, toutes les questions essentielles aient déjà été débattues, réitérées et examinées à maintes reprises. Pourtant nous ne pouvons pas nous arrêter. Nous devons continuer à nous prononcer contre l'apartheid, même si nous devons parfois nous répéter. Autrement, ce serait si facile d'oublier. Et, comme l'a dit récemment un journaliste perspicace : "Même une histoire souvent racontée mérite d'être rappelée lorsqu'elle est aussi cruelle que l'apartheid."

Pendant l'année 1985, le Conseil de sécurité s'est réuni neuf fois pour examiner la question de l'agression de l'Afrique du Sud contre ses voisins. Les représentants se souviendront que le Conseil de sécurité avait commencé ses travaux cette année-là en examinant un point de l'ordre du jour relatif à l'agression sud-africaine. Nous avons encore commencé l'année 1986 avec l'examen de l'agression sud-africaine. L'Etat sud-africain, dans sa forme actuelle, est devenu synonyme d'agression, de violence, de conflit, de terreur et de déstabilisation.

M. Garba (Nigéria)

Le monde rejette l'apartheid, mais il est évident pour tous que ce rejet ne veut pas dire grand-chose et, en fait, n'a eu que très peu d'effet. Même l'Afrique du Sud raciste a récemment déclaré, par le truchement de M. P. W. Botha, son soi-disant Président d'Etat :

"Nous avons dépassé le système colonial démodé du paternalisme ainsi que le concept suranné de l'apartheid."

Le Conseil et la communauté internationale savent que ces prétendus rejet et abandon de l'apartheid ne sont que de la rhétorique. Si l'apartheid a été abandonné, pourquoi les principes fondamentaux de ce système odieux sont-ils toujours appliqués? Pourquoi les Sud-Africains n'ont-ils pas aboli le Population Registration Act, qui non seulement classe chaque Sud-Africain, de sa naissance à sa mort, selon des critères raciaux qui visent l'objectif du racisme, mais détermine également l'endroit où chacun devra être enterré? Pourquoi la politique et la pratique de bantoustanisation persistent-elles? Pourquoi le Group Areas Act est-il toujours en vigueur? Pourquoi le prétendu Président réformateur est-il incapable d'abolir totalement l'anathème haïssable des lois sur les laissez-passer? Pourquoi les prisonniers politiques, comme Nelson Mandela, n'ont-ils pas été libérés?

Au début de cette réunion du Conseil, on a dit que "les roues de la liberté étaient en mouvement". On a soutenu que la réforme était en voie d'être réalisée. Pourquoi, dès lors, les cités noires sont-elles toujours occupées? Pourquoi la police raciste blanche et les escouades de la terreur se cachent-elles dans des trains pour tirer de sang-froid sur des Noirs sans méfiance qui manifestent pour leur droit à l'autodétermination? Pourquoi l'état d'urgence est-il encore en vigueur? Pourquoi l'Etat de l'apartheid ne peut-il instituer le suffrage universel? Pourquoi les Etats de première ligne sont-ils déstabilisés et constamment soumis à l'agression? Pourquoi l'Afrique du Sud de l'apartheid impose-t-elle des sanctions aux Etats voisins et exerce-t-elle des pressions pour éviter l'application de sanctions contre elle-même? Pourquoi la Namibie est-elle encore occupée illégalement? Nous ne pouvons qu'aboutir à la conclusion qu'il est impossible d'améliorer un fléau tel que l'apartheid; il faut l'abolir.

Nous pourrions poser beaucoup d'autres questions, mais notre objectif ici n'est pas tant de chercher des réponses que de souligner à l'intention des membres

M. Garba (Nigéria)

occidentaux du Conseil, dont les pays sont les pays d'origine des créditeurs internationaux sud-africains, que rien n'a changé en Afrique du Sud et que le Conseil doit donc sérieusement envisager l'application de sanctions internationales concertées et efficaces contre le régime minoritaire blanc. L'apartheid demeure et, comme toujours, il s'agit d'un crime contre l'humanité.

Aujourd'hui, l'Afrique australe est située au centre d'un conflit. La source principale de ce conflit est l'apartheid, qui est la cause principale des tensions et qui, systématiquement, viole la paix et la sécurité de la région. Il faut noter également - fait tout aussi important - que l'Afrique du Sud de l'apartheid s'ingère directement et indirectement dans les affaires intérieures des Etats de première ligne et des autres Etats voisins. Directement, l'Afrique du Sud lance des offensives contre ces pays et les soumet à l'agression. Les annales du Conseil sont pleines de débats et de statistiques à ce sujet. Indirectement, du fait de sa situation stratégique, l'Afrique du Sud raciste impose des sanctions globales et sélectives à ces pays.

Troisièmement, fait également important, l'Afrique du Sud accorde son appui à des éléments subversifs, tels que ceux de l'UNITA de Jonas Savimbi et du Mozambique National Resistance Movement (MNRM), et foment la dissension à l'intérieur de pays africains souverains et indépendants.

M. Garba (Nigéria)

Ce scénario explosif a pour toile de fond certains facteurs complètement étrangers au continent africain, qui ont également contribué à l'aggravation de la situation ainsi qu'à l'accroissement du niveau de la violence et de la destruction dans la sous-région. La révocation de l'amendement Clark a eu un effet des plus incendiaires sur la situation dans la sous-région. On constate dans certaines sphères du Gouvernement des Etats-Unis une tendance à aider l'UNITA, ce qui ne manquera pas d'élargir le cercle de la violence en Afrique australe. L'attitude de certains pays occidentaux et sociétés multinationales, filiales de compagnies occidentales, qui foulent aux pieds l'embargo sur les armes, alimente les conditions propices à l'avènement d'une catastrophe raciale d'envergure en Afrique australe.

Nous voudrions rappeler au Conseil certaines considérations essentielles. On prétend souvent que lorsque les Sud-Africains blancs sont menacés, ils se retranchent dans le "laager". Nous savons que tel n'est plus le cas de nos jours. L'Afrique du Sud est vulnérable. Ses liens économiques avec l'Occident et en particulier ses alliés occidentaux sont le défaut de sa cuirasse. Si elle ne se résout pas à abolir l'apartheid, l'Afrique du Sud ne connaîtra jamais de répit. L'Organisation de l'unité africaine, le mouvement des non-alignés, les pays socialistes et les quelques amis que nous avons à l'Ouest ont pour mission sacrée de détruire l'apartheid, peu importe combien de temps cela nécessitera.

Mon gouvernement a été l'hôte la semaine dernière de la quarante-cinquième session du Comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine. Cette réunion, couronnée de succès, a permis de mettre au point, de concert avec d'autres pays africains, de nouvelles stratégies, à tous les niveaux de la lutte, pour faire face à l'Afrique du Sud raciste. Si l'Afrique du Sud refuse de se rendre volontairement, elle devra se rendre par la force. Nous sommes certains que ni l'apartheid, ni la menace du régime de se retrancher dans le laager, ni ses principaux partisans ne sauraient l'emporter sur la ferme détermination de millions d'hommes et de femmes non plus que sur les Etats de première ligne et les Etats voisins, pas plus qu'ils ne sauraient vaincre la communauté internationale ni contenir le courant progressiste de l'histoire.

Le Conseil doit décider à présent s'il désire jouer un rôle central dans l'appui au démantèlement de l'apartheid ou s'il continuera de se laisser paralyser

M. Garba (Nigéria)

et réduire à l'inaction par certains groupes favorables aux racistes sud-africains représentés au Conseil. Les questions que nous posons à nouveau sont simples :

Le Conseil de sécurité imposera-t-il des mesures concertées, efficaces et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, compte tenu du fait que l'Afrique du Sud recourt facilement et constamment à cet instrument pour terroriser les Etats de première ligne et les autres pays voisins?

Certains membres du Conseil continueront-ils à soutenir des positions politiques qui exacerbent les tensions et le conflit existant dans la sous-région - comme il l'ont fait, par exemple, en abrogeant l'amendement Clark et en se montrant disposés à fournir une aide à l'UNITA et à d'autres éléments subversifs de la région?

Pourquoi certains membres du Conseil font-ils semblant d'ignorer le problème et permettent-ils à leurs sociétés multinationales d'approvisionner le régime raciste et dangereux d'Afrique du Sud en armes, foulant ainsi aux pieds la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité?

Quand certains membres occidentaux du Conseil permettront-ils à ce dernier de recourir aux instruments mis à sa disposition par la Charte afin de traiter de manière concrète et authentique les questions de paix et de sécurité qui se posent en Afrique australe?

Le Conseil de sécurité peut et doit imposer sans délai des sanctions obligatoires et complètes à l'encontre de l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte. A cet égard, nous demandons à la communauté internationale d'appuyer la prochaine conférence mondiale de sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud raciste. Nous sommes fermement convaincus qu'en alliant la lutte armée, qui s'accélère, à l'imposition de sanctions complètes et obligatoires on parviendra à mettre le régime raciste à genoux. En tant que membre du groupe des Etats de première ligne, mon pays a l'intention pour sa part de tout faire pour que la lutte menée contre l'apartheid se poursuive jusqu'à la création d'une Afrique du Sud libre, indépendante et démocratique. Nous continuerons d'appuyer la majorité autochtone de l'Afrique du Sud en nous opposant à tout arrangement grotesque de partage du pouvoir avec le régime raciste.

La cause de la vaste majorité du peuple de l'Afrique du Sud est juste. Leur force les destine inexorablement à la victoire, et nous les appuyons.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles qu'il a eues à mon endroit.

Je me propose de lever la séance maintenant. Avec l'assentiment des membres du Conseil, la prochaine séance du Conseil de sécurité à laquelle nous poursuivrons l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu cet après-midi à 15 h 30.

La séance est levée à 13 heures.